

Séances du 2 juillet 02/07/2004

L'an deux mil quatre , à 20 Heures, le deux juillet
le Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 25 juin 28/06/2004 s'est réuni en la
Mairie, lieu habituel des séances, sous la présidence de JEANGUYOT Gilbert, Maire.

Présents : JEANGUYOT Gilbert, CORNU Jacques, DREVET Jean-Christophe, KLINGUER
Ferdinand, GAY Antoine, MOUGIN Olivier, ROBERT Nicole, JUNIER Norbert,
HINGER Christophe, LABART Aurélie.,
Absents(s) représenté(s) GAY Antoine , JEUDY François.
Secrétaire de séance: LABART Aurélie

**Désignation d'un délégué en vue de l'élection des sénateurs qui doit avoir lieu le 26
septembre 2004 :**

Ont obtenus : JEANGUYOT Gilbert : 6 voix (majorité absolue)
KLINGUER Fernand : 5 voix
JEANGUYOT Gilbert est proclamé délégué titulaire.

Ont été désignés délégués suppléants :
- KLINGUER Fernand
- CORNU Jacques
- DREVET Jean-Christophe.

La séance est levée à 20 h. 30

L'an deux mil quatre, à 20 Heures 30, le deux juillet
le Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 25 JUIN 2004 s'est réuni en la
Mairie, lieu habituel des séances, sous la présidence de JEANGUYOT Gilbert, Maire. .

Présents : JEANGUYOT Gilbert, CORNU Jacques, DREVET Jean-Christophe, KLINGUER
Ferdinand, MOUGIN Olivier, LABART Aurélie.
Absent(s) et excusé(s) : ROBERT Nicole, JUNIER Norbert, HINGER Christophe
Absents(s) représenté(s) GAY Antoine, JEUDY François.
Secrétaire de séance: LABART Aurélie

Le Maire communique aux conseillers présents quelques informations :

- Courrier de Mr le Préfet de Haute-Saône au sujet des conséquences de la canicule 2003 et des mesures à prendre pour éviter la répétition d'une crise sanitaire (vigilance, repérage des personnes sensible ou isolées...)
- Terrain de loisirs : les actes de vente ont été signés chez les notaires respectifs, le règlement en cours. La commune est désormais propriétaire des deux parcelles, et la réflexion quant à l'aménagement doit se poursuivre.
- Atelier communal : l'appel d'offres est lancé (avec le concours de la SOTEB) ; sitôt les artisans retenus, les travaux pourront débuter (fin septembre-début octobre 2004)
- La réfection du toit de l'église et du clocher débiteront vers la même période (entreprise retenue : TOITURES DE FRANCHE COMTE – RIOZ)

Chèque FRANCE TELECOM

Les membres présents acceptent le chèque de 46.78 € en remboursement de tropperçu.

La séance est levée à 22 heures.